# COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME Réunion du Mardi 29 août 2023

Président : M. Pierre Lavalard

**Présents**: MM. Jean Marie Warmé, Alain Leclercq, Lionel Herbet, Régis Patte, Joel Levecque à qui ses collègues souhaitent bon anniversaire, Jean Pierre Debeauvais, Antonio Dos Santos.

Participe à la réunion : Wilfried Leclercq

## **PROCES VERBAL**

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 12 juillet tel que paru sur le site du district.

## **HOMMAGE A JEAN PIERRE DEMAGNY**

Notre ami Jean Pierre DEMAGNY nous a quittés voici quelques semaines. De nombreux membres du district étaient présents aux obsèques.

En ouvrant la séance, le président Pierre Lavalard rend hommage à la mémoire de Jean Pierre et souhaite que le Challenge du District porte désormais le nom de Jean Pierre Demagny.

Proposition accueillie de façon favorable par toute la commission et qui sera soumis à la validation du Comité directeur.

## **COUPE DE FRANCE**

La commission a organisé 49 matches au premier tour.

Pour le deuxième tour qui aura lieu ce dimanche 3 septembre 2023 à 15 heure sur le terrain du premier club nommé, 42 rencontres sont prévues.

Voir les informations générales concernant la Coupe de France aux pages 5 à 7 du présent PV.

SC Pont Rémy - ES Harondel

AS Long - SC Flixecourt

AS Hautvillers - Longpré A2LC

US Le Boisle – US Nibas Fressenneville

OL Belloy sur Somme - US Lignières Chatelain

AAE Feuquières - AV Nouvion en Ponthieu

Amiens AF ou Flesselles - SC Abbeville

AS Maisnières - Bouttencourt ASIC

FC Mareuil Caubert - AS Gamaches

FC Oisemont – US Neuilly l'Hôpital

AC Mers - Auxi le Château

ES Chepy - US Quend

AS Quesnoy le Montant - Amiens Rif

OL Eaucourt - JS Miannay Moyenneville

AS Saint Sauveur - FC Centulois

US Friville Escarbotin – FC Ailly sur Somme Samara

US Béthencourt – Amiens FC Portugais Amiens

US Abbeville ou AS Vismes au Val - FC Saint Valery

Candas ABC2F - ES Deux Vallées

FC Poix Blangy - AS2A

CS Crécy en Ponthieu - Templiers Oisemont

FR Englebelmer - USOAAS Albert

ES Roye Damery - US Ham

AS Querrieu - FC La Montoye

Amiens FC - RC Amiénois

RC 2 Ercheu - AAE Chaulnes

ES Sainte Emilie - SC Moreuil

Péronne CAFC – AS Glisy

AS Cerisy-FC Méaulte

Sains Saint Fuscien - RC2S

A Cardonnette – US Marchelepot

Amiens ESP Pigeonnier – US Rosières

FC Grouches Luchuel - Corbie US

US Hangest en Santerre – RC Doullens

ASL Saveuse - Amiens AC

AAE Bray sur Somme - AS Pays neslois

ES Cagny - FC Blangy Tronville

US Camon – US Roye Noyon

FC Pont de Metz – ESC Longueau

US Sailly Saillisel - Montdidier AC

ASM Rivery - OL Le Hamel

SC Conty Loeuilly - AS Villers Bretonneux.

3 arbitres en cas de rencontre avec un club de Ligue.

1 arbitre pour les autres rencontres.

Frais à la charge du club recevant.

## COUPE DE LA SOMME / Challenge CRCA

La commission enregistre l'engagement de 133 clubs.

29 rencontres auront lieu dimanche 3 septembre 2023 à 15 heures sur le terrain du premier nommé :

FC Fienvillers Football -Yvrench Gapennes

AS Rue - JS Bourseville

US Bouillancourt – USCP Saint Ouen Portugais

AS Picquigny – AS Arrest

AV L'Etoile – FC Grand Laviers

FC Frireulles - AS La Chaussée Tirancourt

SSEP Martainneville – US Le Crotoy

AC Hallencourt - Amiens AC 2

US Vron - Molliens Ol.

SEP Blangy - ES Le Titre

SC Bernaville - SC Abbeville 2

CO Woignarue - Abbeville Menchecourt

AS Namps Maisnil - AS Vismes au Val ou US Abbeville

F Dreuil - Amiens CSA Montières

Avenir Croisien - FRS Millencourt

US Marcelcave - US Camon 2

ES Vers sur Selle - US Daours

Amiens PFC – AS Talmas Fienvillers

US Flesselles ou Amiens AF- ESC Longueau 2

SC Harbonnières – FC Estrées Mons

US Allonville - RC Amiénois 2

US Cartigny - Amiens FC Portugais 2

ES Licourt - Olympique Amiénois

AS Heudicourt - FR Ailly sur Noye

SC Boves - OL Monchy Lagache

US Méricourt l'Abbé - AS Fouilloy

FC Plessier – AS Domart sur la Luce

ASFR Ribemont – US Roye Noyon 2

FC Rumigny – US Roisel

Un arbitre officiel par rencontre.

Frais à régler par le club recevant.

## CHALENGE DU DISTRICT / CHALLENGE Jean Pierre DEMAGNY

42 équipes sont en mesure de faire leur entrée mais ce chiffre sera modifié en fonction des résultats enregistrés dans les deux autres coupes.

Tirage des 21 rencontres qui se dérouleront dimanche 3 septembre 2023 à 15 heures sur le terrain du premier nommé sauf précision contraire :

US Camon 3 – CAFC Péronne 2 (coup d'envoi à 12h30)

AAE Chaulnes 2 - USOAAS Albert 3

US Rosières 2 – US Corbie 2

FR Englebelmer 2 - Amiens AF 2 (coup d'envoi 12 heures)

AS Querrieu 2 - USOAAS Albert 2 (coup d'envoi 12 heures)

RC Salouel Saleux 2 – AC Montdidier 2

US Daours 2 - AC Amiens 3

AS Villers Bretonneux 2- AS Pays Neslois 2

US Marchelepot 2 – SC Moreuil 2

FC Meaulte 2 - SC Conty Loeuilly 2

Ol. Amiénois 2 - FC La Montoye 2

US Lignières Chatelain 2 - RC Doullens 2

US Abbeville 2 - FC Saint Riguier 2 (coup d'envoi 12h30)

US Nibas Fressenneville 2 – JS Miannay 2

Amiens Rif 2 - Amiens CSA Montières 2

FC Saint Valery 2 - SC Flixecourt 2

SC Pont Rémy 2 – ES Chepy 2 (coup d'envoi à 12 heures)

US Béthencourt 2- Templiers SC Oisemont 2

AS Gamaches 3 – FC Poix Blangy Croixrault 2

AS Allery Airaines 2 - FC Mareuil Huchenneville 2

FC Oisemont 2 – US Friville Escarbotin 2

Un arbitre officiel par rencontre Frais d'arbitre par le club recevant.

# Prochaine réunion le jeudi 7 septembre à 17h30

Le Président : Pierre Lavalard

Le Secrétaire : Lionel Herbet

## Coupe de France 2023 - 2024

## Informations générales de la phase Régionale - Tour 1 à 6

Les six premiers tours de la coupe de France sont sous la responsabilité de la LFHF. Pour cette édition, La ligue des Hauts de France doit qualifier 21 équipes pour participer au 7<sup>ème</sup> tour.

#### **Sommaire**

- 1. Engagement
- 2. Calendrier
- 3. Entrée dans la compétition
- 4. Tirages au sort
- 5. Equipements
- 6. Remplacement des joueurs
- 7. Désignation des terrains
- 8. Qualification des terrains
- 9. Arbitrage
- 10. Discipline
- 11. Suspension
- 12. Frais d'organisation
- 13. Billetterie
- 14. Feuille de recette

#### 1. Engagement

Les clubs déposeront leur engagement via Footclub au plus tard le 15 juin 2023.

Du 15 au 30 Juin, possibilité de s'engager via un mail de la boite officielle du club à compétitions@lfhf.fff.fr Après le 30 juin 2022, l'engagement sera sur liste d'attente et pris en compte en fonction de la date d'arrivée dans les cas d'un désistement ou d'un forfait d'une équipe d'un même district.

Une fois le tirage au sort du 1er tour réalisé, plus aucune modification ne sera effectuée.

#### 2. Calendrier

1er Tour : Dimanche 27 Août 2023

2ème Tour : Dimanche 3 Septembre 2023

3ème Tour : Dimanche 17 Septembre 2023 (tirage au sort le jeudi 7 septembre 2023)

4ème Tour : Dimanche 1er Octobre 2023 (titrage au sort le jeudi 21 septembre 2023)

5ème Tour : Dimanche 15 Octobre 2023 (tirage au sort le jeudi 5 octobre 2023 pour les 5ème et 6ème tours)

6ème Tour : Dimanche 29 Octobre 2023

Les dates des tirages au sort restent à confirmer

## 3. Entrée dans la compétition (en fonction des engagements)

Les clubs participant au championnat National feront leur entrée au 5<sup>ème</sup> Tour Les clubs participant au championnat National 2 feront leur entrée au 4<sup>ème</sup> Tour Les clubs participant au championnat National 3 feront leur entrée au 3<sup>ème</sup> Tour

Les autres clubs pourront faire leur entrée au 1<sup>er</sup> tour en fonction du nombre de matchs à disputer.

	Qualifiés du tour précédent	Entrées	Total	Nombre de qualifiés	Entrées des équipes de
3 <sup>ème</sup> Tour	316	8	324	162	National 3
4 <sup>ème</sup> Tour	162	6	168	84	National 2
5 <sup>ème</sup> Tour	84	0	84	42	National 1
6 <sup>ème</sup> Tour	42	0	42	21	

#### 4. Tirages au sort

Les tirages au sort des 2 premiers tours sont laissés à l'initiative de chacun des districts.

Chaque district devra qualifier pour le 3ème tour un nombre d'équipes défini comme suit pour atteindre le nombre de 316 :

Aisne: 33 équipes
Artois: 51 équipes

3. Côte d'Opale : 45 équipes

4. Escaut : 58 équipes5. Flandres : 48 équipes6. Oise : 39 équipes7. Somme : 42 équipes

Les tirages au sort des 4 autres tours (du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup>) sont réalisés au niveau de la Ligue.

Ils sont réalisés en Présentiel et/ou en distanciel.

Les qualifiés sont répartis en groupe homogène selon les critères suivants :

- 1. Répartition géographique
- 2. Niveau de compétition

Le nombre de groupes varie à chaque tour

- 1. 4 groupes au 3 ème tour
- 2. 3 groupes au 4 ème tour
- 3. 2 groupes au 5<sup>ème</sup> tour
- 4. 1 groupe au 6<sup>ème</sup> tour

## 5. Equipements

A partir du 4<sup>ème</sup> tour, les équipes reçoivent une dotation de la FFF qui comporte un équipement complet (shorts – maillots – chaussettes) qu'ils doivent obligatoirement utiliser.

## 6. Remplacement des joueurs

Il est fait application de l'article 91 du RP de la LFHF

Par dérogation prévu à l'article 144 des RG de la FFF,

Dès le premier tour les équipes peuvent aligner 16 joueurs (dont deux gardiens de but) sur la feuille de matches et 3 joueurs maximum peuvent être remplacés et peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain. Cette disposition est applicable **aux 2 premiers tours de la coupe de France.** 

A compter du 3<sup>ème</sup> tour, le changement permanent n'est plus autorisé.

## 7. Désignation des terrains

Le choix des terrains sera déterminé selon l'ordre suivant :

- 1. S'il existe au moins deux divisions d'écart, la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.
- 2. Sur le terrain du club qui s'est déplacé le tour précédent dans cette coupe. Le fait de ne pas participer au tour précédent (exempt) est considéré comme recevant.
- 3. Si les 2 équipes ont joué sur leur terrain ou se sont déplacées, c'est le club tiré en premier qui recevra.

## 8. Qualification des terrains

Pour les deux premiers tours de l'épreuve, tous les clubs de la ligue et des districts sont habilités à s'engager en coupe de France et à recevoir sur leur terrain de jeu habituel, classé.

A partir du 3<sup>ème</sup> tour, les rencontres doivent obligatoirement avoir lieu sur un terrain classé en niveau T1, T2, T3, T4, T4SY, T5, T5SY.

Le club tiré en premier dispose d'un délai de 48 heures pour trouver, si nécessaire, un terrain de repli classé. A défaut, le match sera inversé à condition que le terrain présenté remplisse les conditions. Toutefois si la rencontre ne concerne que des clubs de district, exceptés les clubs de D1 (plus haut niveau du championnat District), le club recevant est habilité à utiliser son terrain de jeu classé.

### 9. Arbitrage

Pour les deux premiers tours, les désignations seront effectuées par chacun des districts pour les rencontres qui les concernent.

1 arbitre par rencontre sera désigné

3 arbitres pourront être désignés à la demande d'un des 2 clubs qui aura à sa charge les frais de ces 2 arbitres ou sur décision de la commission compétente.

A partir du 3<sup>ème</sup> tour, 3 arbitres officiels seront désignés pour toutes les rencontres.

## 10. Discipline / Réserves

La gestion des dossiers disciplinaires et juridiques seront réalisés par les commissions de la Ligue des hauts de France pour l'ensemble des 6 tours.

#### 11. Suspension

Le contrôle de la non-participation des joueurs suspendus sera de la responsabilité de chaque district pour les 2 premiers tours puis de la ligue à partir du 3<sup>ème</sup> tour.

### 12. Frais d'organisation

Le club recevant prend à sa charge l'ensemble des frais d'organisation

#### 13. Billetterie

Pour les 2 premiers tours, le club recevant effectue la recette avec ses tickets d'entrée.

A partir du 3éme tour, les entrées sont obligatoires pour les clubs recevant, les tickets d'entrées sont fournis par la ligue et doivent être utilisés. Le prix minimum des places est fixé à 3 euros jusqu'au 6ème tour.

#### 14. Feuille de recette

Pour les 2 premiers tours, de la recette brute seront prélevés

Les frais d'arbitrage

Les frais du délégué officiel, si désigné

Le reste sera réparti à parts égales entre les deux clubs.

En cas de déficit, celui-ci sera supporté uniquement par le club recevant

A partir du 3éme tour, de la recette brute seront prélevées

Les frais d'arbitrage

Les frais du(des) délégué(s) officiel(s)

La part de la ligue, soit 20 % de la recette brute avec un minimum de

30 Euros pour le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> tour

50 Euros pour le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> tour

Le reste représente la somme à répartir comme suit

En cas de bénéfice : il sera réparti à parts égales entre les clubs

En cas de déficit : il sera supporté par le club recevant